



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE SESSION du 30 novembre 2023

Inscription au CFG des candidats individuels

Ce site d'inscription est réservé uniquement aux candidats **âgés de 16 ans au moins à la date du 3 novembre 2023** :

- qui s'inscrivent en candidats libres,
- qui ne sont pas scolarisés ou rattachés à un organisme de formation,
- qui résident dans l'Académie de Nantes : départements 44, 49, 53, 72 et 85.

Les candidats résidant dans un autre département doivent s'adresser au Rectorat de leur lieu de résidence.

Adresse du site d'inscription

Accès à CYCLADES pour les candidats grand public :
<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/>

Ouverture du registre d'inscription

Du lundi 9 octobre 2023 au vendredi 3 novembre 2023.

Procédure d'inscription (se fait en 3 étapes)

Avant de vous connecter sur le site d'inscription, lire attentivement et intégralement ce qui suit :

➤ 1^{re} étape : création de votre compte utilisateur sur CYCLADES :

Allez sur « Créer mon compte » et renseignez tous les champs. Enregistrez. Vous recevez alors un message de confirmation sur votre boîte de messagerie électronique. Vous avez alors 48 heures pour relever ce message et activer votre compte. Passé ce délai, votre compte sera supprimé. Vous pouvez réutiliser un compte créé lors d'une session antérieure ou pour un autre examen.

➤ 2^e étape : pré-inscription sur CYCLADES :

Choix de l'établissement : vous devez choisir l'établissement en fonction du département dans lequel vous résidez.

Impression : en fin de saisie vous avez la possibilité d'imprimer un état récapitulatif de votre pré-inscription.

Attention : ce document n'est pas la confirmation d'inscription et ne doit donc en aucun cas être retourné au Rectorat.

➤ 3^e étape : confirmation d'inscription :

Vous recevrez **début novembre**, votre confirmation d'inscription et vous devrez **IMPERATIVEMENT** :

- ☞ **vérifier** toutes les rubriques (attention, en particulier, aux civilité, nom, prénom, date et lieu de naissance) et porter en **rouge** les éventuelles modifications et/ou corrections,
- ☞ **signer et dater** la confirmation d'inscription, (*si vous êtes mineur, nécessité de signature du représentant légal*),
- ☞ la retourner au Rectorat de l'académie de Nantes accompagnée de la photocopie intégrale d'une pièce d'identité (recto et verso).

La **confirmation d'inscription** vérifiée, datée et signée, accompagnée de la pièce mentionnée ci-dessus, **doit être adressée pour le vendredi 3 novembre 2023, à :**

Rectorat de l'académie de Nantes
DEC 2.2 - CFG
BP 72616
44326 NANTES CEDEX 3

IMPORTANT! : VOTRE INSCRIPTION NE SERA EFFECTIVE QU'A RECEPTION DE LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION POUR LA DATE INDIQUEE.

Candidats en situation de handicap

La demande d'aménagement doit être formulée en utilisant les formulaires disponibles sur le site de l'académie (www.ac-nantes.fr - rubrique Examens – Aménagements d'épreuves).
Le dossier de demande d'aménagements d'épreuves doit être constitué **dès l'inscription** et **envoyé au plus tard le vendredi 3 novembre 2023, à :**

Rectorat de l'académie de Nantes
DEC 2.2 - CFG
BP 72616
44326 NANTES CEDEX 3

Nature des épreuves

Epreuves écrites

Epreuve écrite de **français**, portant sur la maîtrise de la langue.
Durée : 1 heure. Note sur 120.

Epreuve écrite de **mathématiques**, constituée d'exercices en rapport avec la vie pratique.
Durée : 1 heure. Note sur 120.

Epreuve orale

Durée : 20 mn. Note sur 160.

L'épreuve prend appui sur un **dossier** élaboré par le candidat à partir de son expérience professionnelle, d'un des parcours éducatifs qu'il a suivis, d'un ou plusieurs stages de formation, de ses centres d'intérêt personnel.

Il doit être **remis avant le mardi 21 novembre 2023** au *centre d'examen* dont les coordonnées seront indiquées sur la convocation.